

Pôle-relais lagunes méditerranéennes

Pôle-relais
Zones Humides

Structures porteuses du Pôle-relais :



www.pole-lagunes.org

APPEL A MOBILISATION Animations à destination du GRAND PUBLIC

JOURNEES MONDIALES DES ZONES HUMIDES 2015

En Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse
Semaine du 30 janvier au 8 février 2015



«Les lagunes méditerranéennes pour notre avenir !»

DATE LIMITE DE REPONSE : 15 NOVEMBRE 2014

Avec le soutien technique ou financier :



En collaboration avec les autres coordinateurs nationaux :



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ



ASSOCIATION
RAMSAR
FRANCE
pour les zones humides

❖ Une Journée mondiale pour les zones humides (JMZH)



Etangs, lagunes, marais salants, mares, marais, ruisseaux, tourbières, vallées alluviales, prairies inondables... Les zones humides ont leur journée mondiale, le 2 février, jour anniversaire de la convention sur les zones humides, la « [Convention de Ramsar](#) », du nom de la ville iranienne où elle a été signée le 2 février 1971 (cf. annexe 1).

Cette fête des zones humides s'organise **chaque année autour du 2 février**, sur un thème différent proposé chaque année par le secrétariat Ramsar. **Les dates proposées en Méditerranée pour la prochaine édition sont du 30 janvier au 8 février 2015** (à noter que le Portail national zones humides rassemble l'ensemble des manifestations gravitant autour du 2 février entre le 24 janvier et le 28 février 2015).

Cet événement est l'occasion de faire découvrir les zones humides (dans notre cas, plus particulièrement les lagunes méditerranéennes) et de sensibiliser le public aux valeurs et aux avantages des zones humides en général, et de la Convention de Ramsar. L'esprit des JMZH s'inscrit dans une démarche d'échanges, de communication et de sensibilisation.

❖ Le thème « Les zones humides pour notre avenir ! »

Le secrétariat de la convention de Ramsar a choisi pour slogan de la JMZH 2015 « Wetlands for our future » ou « Les zones humides pour notre avenir », un message qui cible particulièrement les jeunes générations. Ce thème international, proposé de manière facultative, a pour ambition de donner une raison aux jeunes de comprendre l'importance critique des milieux humides pour l'avenir de l'humanité et d'aller personnellement à la rencontre de ces milieux.

Le secrétariat Ramsar propose aux organisateurs de susciter le questionnement des jeunes générations autour de 4 thèmes :

- o Les milieux humides : pourquoi devrais-je m'en soucier?
- o Les milieux humides : un monde en voie de disparition ?
- o Les milieux humides: que puis-je faire?
- o Les milieux humides: proposer une réflexion sur la gestion rationnelle d'un site

En parallèle, un concours mondial de photos sera organisé par le secrétariat Ramsar sur 24 heures le 2 février 2015, spécifiquement à destination des jeunes de 15 à 24 ans autour de 2 catégories thématiques : (1) 'les zones humides, pourquoi je m'en soucie ?', et (2) 'les zones humides, mon engagement pour l'avenir'.

Des éléments de ce thème seront à retrouver dans le matériel d'appui numérique du secrétariat de Ramsar, qui sera disponible d'ici fin octobre 2014, en lien sur notre site Internet www.pole-lagunes.org et www.ramsar.org .

❖ Des pistes pour s'emparer du thème sur les lagunes : « Les lagunes méditerranéennes pour notre avenir ! »

Les lagunes méditerranéennes sont au cœur de ce thème « Les zones humides pour notre avenir ! ». Riches de part leurs patrimoines naturel, culturel et savoir-faire traditionnels, les milieux humides méditerranéennes, en particulier les lagunes et leur(s) bassin(s) versant(s), sont autant d'espaces très productifs et de grand intérêt économique, social et écologique.

Depuis des millénaires, l'homme a vécu aux abords de ces zones humides en raison des richesses naturelles qui lui servent à son alimentation, à l'isolement et au chauffage de ses habitations, à sa médication aussi... La disponibilité de la ressource en eau et les grandes surfaces occupées autrefois par ces espaces en ont fait des milieux fortement convoités, et exploités par

l'homme pour y développer ses activités agricoles, salicoles et aménager ses villes, ses ports de commerce aux abords du littoral. Les lagunes méditerranéennes font partie de ces grands milieux humides encore très attractifs par leurs richesses et productivité naturelles, mais elles sont également situées sur la frange littorale de la Méditerranée, là où les populations se concentrent de plus en plus.

Comment les jeunes générations et le grand public en général se projettent dans ces paysages lagunaires qui bien souvent mêlent la nature à l'urbanisation ou encore l'industrie ? Quelle perception partagent-ils vis-à-vis des zones humides les plus proches de chez eux, quelle vision ont ils de ces territoires lagunaires et de leur bassin versant ?

Ces journées mondiales sont également une opportunité pour les organisateurs de créer des liens avec les acteurs du territoire et plus particulièrement ceux de la gestion de l'eau. La rencontre avec un gestionnaire de zones humides permettra d'avoir une idée plus précise du fonctionnement d'une zone humide et de sa gestion, avec la part des différents usages impactant son évolution et ses ressources naturelles.

Quelques idées d'outils à utiliser et développer dans le cadre des animations :

- o Maquette de bassin versant,
- o Illustration sous forme de diaporama,
- o Jeu de plateau ou de rôle pour sensibiliser et chercher activement des solutions,
- o Sortie sur le terrain et atelier pratique,
- o Films courts à partir d'enregistrements vidéos...



Carte de localisation : principales lagunes méditerranéennes françaises

❖ Le Pôle-relais lagunes méditerranéennes, coordinateur de l'évènement en Méditerranée et relais vers le Portail national zones humides

Le [Pôle-relais lagunes méditerranéennes](#) (ou Pôle lagunes), porté par la Tour du Valat en collaboration avec le Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon (CEN L-R) et l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC), se mobilise comme chaque année pour cette manifestation d'envergure mondiale (cf. annexe 2).

En tant que membre du réseau des [Pôles-relais Zones Humides](#) animé par l'Onema au niveau national, il intervient pour les JMZH comme coordinateur des animations en Méditerranée en lien avec l'Onema, les autres Pôles-relais zones humides, la LPO, la Snpn et l'association Ramsar France sur le reste du territoire national.

Le Pôle-relais lagunes méditerranéennes coordonne l'ensemble des animations grand public réalisées en LR et PACA pour cette édition 2014. En parallèle, des animations pédagogiques pour le jeune public en accueil collectif de mineurs sont organisées en PACA avec la collaboration du GRAINE PACA. En Corse, la coordination est faite par l'OEC en partenariat avec la DREAL de Corse sur une logique de partenariat avec les gestionnaires et animateurs.

Une communication spécifique à la Méditerranée



Chaque année, le Pôle lagunes adapte les outils de communication de Ramsar aux zones humides méditerranéennes et organise une campagne de communication autour de l'évènement : affiches, programmes papier des animations en Méditerranée, communiqués de presse. Ces derniers sont diffusés à l'échelle régionale auprès des structures organisatrices de manifestation et des médias locaux et régionaux.

Depuis 2005, les bilans de ces JMZH sont réalisés et diffusés largement aux acteurs des lagunes, au niveau national et auprès des bureaux de la convention Ramsar. L'ensemble de ces bilans sont disponibles sur [notre site Internet](#).



<<Ci-contre, le [bilan des JMZH 2014](#) réalisé en version papier en Méditerranée, et diffusé aux organisateurs, acteurs des lagunes, sur le [Portail national ZH](#) et le site de la [convention Ramsar](#).

A droite, un exemple de la [campagne de communication 2014](#) : programmes, affiches, communiqués de presse.

A noter : pour l'édition 2015, afin d'homogénéiser la communication, l'affiche sera commune sur le territoire national et fournie par l'Onema.

Relais des informations à l'échelle nationale sur le Portail national zones humides :

Le Pôle lagunes valide le relais des animations à l'échelle nationale, au travers de la base de données dédiée aux JMZH sur le Portail national d'accès aux informations sur les zones humides : <http://www.zones-humides.eaufrance.fr/agir/ramsar-et-la-journee-mondiale-des-zones-humides>

Cette base de données regroupe les animations ayant lieu en Méditerranée et sur le territoire national avec la contribution des autres Pôles-relais Zones Humides et coordinateurs de la journée.

Comme pour l'édition JMZH 2014 (500 animations répertoriées), le Portail national zones humides mettra en lumière le plus grand nombre d'événements prévus sur le territoire français pour la JMZH 2015 et réalisera une campagne de communication à grande échelle.

[L'espace visiteurs de cette base](#) élargit la visibilité des animations, et offre aux visiteurs le loisir de chercher une manifestation en fonction de critères comme le département, le type de

manifestation, la condition physique requise... Une campagne de communication d'ampleur nationale accompagne la diffusion de l'ensemble de ces animations via [l'espace presse](#).

Nouveautés 2015 : Pour faire connaître vos animations au plus grand nombre, l'application "[baladOmarais](#)" - sur Iphone et Android - sera disponible début décembre 2014. Elle permettra de géo localiser rapidement, une animation ou un centre d'information ou encore de rechercher une animation selon différents critères - date, lieu, type d'animation ...-

Par ailleurs, vous pourrez intégrer directement le [module de recherche en ligne](#) sur votre blog ou site internet, pour mettre en lumière les animations qui auront lieu autour de la journée mondiale des zones humides 2015.



❖ Comment participer ? Quel intérêt à participer ?

Tout organisme intervenant dans la gestion des lagunes et des zones humides, des rivières, de la bande côtière, les associations naturalistes, d'éducation à l'environnement, les organismes culturels et scientifiques, les structures de formation ou tout autre organisme intéressé des régions Languedoc-Roussillon, PACA et Corse peut participer en proposant des manifestations à destination du grand public entre le 30 janvier et le 8 février 2015.

Sur le thème (facultatif) « Les lagunes méditerranéennes pour notre avenir ! », tout type de manifestation peut être proposé pour le grand public (y compris enfants), en voici quelques exemples : activité culturelle (conte, théâtre...), atelier pédagogique, chantier, conférence débat, dégustations produits, diaporama, exposition photo, exposition technique, point d'observation, projection films, sortie nature, autres...

En annexe 3, les ressources documentaires qui pourront vous être utiles pour définir le contenu de vos animations sont listées.

PARTICIPER POUR AMPLIFIER SA COMMUNICATION :

En répondant à cet appel à mobilisation en tant qu'organisateur, non seulement vous bénéficierez de la communication nationale par le Portail national zones humides, mais vous recevrez également du Pôle lagunes par courrier début janvier 2015 :

- Un communiqué de presse, produit et diffusé par le Pôle lagunes à l'échelle régionale auprès des médias régionaux que vous pourrez réadapter en local,
- Les affiches proposées par l'Onema au niveau national
- Des programmes papier des manifestations JMZH du 30 janvier au 8 février 2015 en Méditerranée (LR, PACA et Corse) incluant votre manifestation.

Par ailleurs, votre manifestation sera relayée dans le bilan de l'édition 2015 établi à l'échelle de la Méditerranée et diffusé largement en version papier et numérique.

A noter : Un appel à mobilisation est lancé en PACA par le GRAINE PACA (clairepierrard@grainepaca.org) pour des animations pédagogiques à destination du jeune public en accueil collectif de mineurs.

❖ **Marche à suivre pour intégrer vos actions à cette campagne de communication en région méditerranéenne :**

ETAPE 1 : Dans les 3 régions, inscrire en ligne votre manifestation avant le 15 novembre 2014 sur le Portail national zones humides : <http://www.zones-humides.eaufrance.fr/actualites/generales/labellisez-vos-animations-journee-mondiale-zones-humides-2015>

Vous trouverez un **espace dédié aux organisateurs** incluant la base de données à renseigner en ligne :

<http://www.zones-humides.eaufrance.fr/agir/ramsar-et-la-journee-mondiale-des-zones-humides/espace-organisateur>

Le titre, résumé de l'animation et les informations pratiques saisis seront récupérés pour alimenter le programme papier réalisé en Méditerranée. Ce dernier vous sera envoyé à l'adresse indiquée ainsi que le bilan en fin d'édition. Veillez à bien choisir le « Pôle-relais lagunes méditerranéennes » comme coordinateur référent en fin de formulaire, pour nous permettre de valider votre manifestation et la publier.

Important ! Il est indispensable d'inscrire votre manifestation dans cette base de données nationale avant le 15 novembre 2014 pour qu'elle puisse être intégrée dans le programme papier des JMZH 2015 en Méditerranée et, pour la région PACA, valider la demande éventuelle de financement. Au delà de cette date, l'inscription sur ce Portail national sera toujours possible, mais l'intégration au programme papier et le soutien financier (en région PACA) non assurés.

Merci de noter :

→ **En Languedoc-Roussillon : pour toute question vous rapprocher du CEN L-R : pole.lagunes.lr@cenlr.org**

A noter : il n'y aura pas de soutien financier en Languedoc-Roussillon pour les JMZH 2015.

→ **En Corse : pour toute question vous rapprocher de l'OEC et de la DREAL Corse : Gwenaelle.Baldovini@oec.fr et julia.culioli@developpement-durable.gouv.fr**

→ **En PACA : Après l'inscription en ligne, vous rapprocher de la Tour du Valat pour demander un soutien financier éventuel :**

1 - Transmettre à la Tour du Valat votre demande d'appui financier par mail avant le 15 novembre 2014. Cette éventuelle demande de soutien financier doit être envoyée accompagnée du déroulé de votre manifestation et du détail du budget, par mail à Nathalie Barré (Tour du Valat) : barre@tourduvalat.org ; Tél : 04 90 97 29 56 / Fax : 04 90 97 20 19.

La Tour du Valat informera le candidat de la sélection ou non de son projet pour ce soutien financier d'ici fin novembre 2014 et lui transmettra un bon de commande.

A noter : Il s'agit d'un appui financier du Pôle-relais lagunes méditerranéennes, et non d'un financement en tant que tel, mis en œuvre dans la limite des moyens financiers disponibles et en fonction de la pertinence des animations proposées par rapport au thème de cette année et des **critères de sélection en annexe 4.**

2- Mise en paiement : Suite à la manifestation, le versement sera réalisé sur présentation d'une facture, à condition que :

- votre manifestation ait été saisie par vos soins sur le Portail national des zones humides,
- votre manifestation ait eu lieu pendant la période définie (du 30 janvier au 8 février 2015 sauf report en accord préalable avec l'équipe du Pôle lagunes),
- la fiche-bilan ait été retournée au Pôle lagunes.

ETAPE 2 : vous engager à retourner une fiche-bilan pour valoriser l'ensemble des manifestations en Méditerranée :

Une fiche-bilan (1 page) par manifestation vous sera fournie avant l'édition. Elle devra être retournée par mail au Pôle lagunes dans les 15 jours suivant la fin de la manifestation.

L'ensemble des fiches-bilans et productions seront valorisées dans un rapport final réalisé par le Pôle lagunes (cf. [bilan JMZH 2014](#)) qui sera mis en ligne sur notre site internet et diffusé largement à l'ensemble de notre réseau d'acteurs (soit 2500 acteurs des lagunes), sur le Portail national zones humides et au secrétariat de la convention Ramsar.

Nous vous remercions d'avance pour votre participation.

ANNEXES

ANNEXE 1 : LA CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES (RAMSAR, IRAN, 1971) ET LA JOURNEE MONDIALE DES ZONES HUMIDES



La reconnaissance de l'importance des zones humides a donné lieu, le 2 février 1971, à la signature d'une convention lors d'une conférence dans la ville iranienne de Ramsar. Cette convention sur les zones humides constitue l'un des premiers traités internationaux de protection de l'environnement. C'est également le seul traité sur l'environnement de portée mondiale qui soit consacré à un écosystème particulier.

La convention a apporté une première définition des zones humides : « les zones humides sont des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas

six mètres ».

La convention de Ramsar a pour mission : « la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par des actions locales, régionales et nationales et par la coopération internationale, en tant que contribution à la réalisation du développement durable dans le monde entier ».

Elle compte actuellement 168 pays signataires. Chaque pays signataire s'engage notamment à désigner au moins un site qui satisfasse aux critères Ramsar d'inscription sur la Liste des zones humides d'importance internationale (Liste de Ramsar) et à garantir le maintien des caractéristiques écologiques de chaque site Ramsar. En 2014, 2000 zones humides ont déjà été désignées « site Ramsar » à travers le monde.

En ratifiant cette convention en 1986, la France s'est engagée comme les autres parties contractantes, à promouvoir la gestion et l'utilisation rationnelle des zones humides et à désigner des zones humides d'importance internationale. En 2014, 43 sites Ramsar ont été désignés par la France (soit plus de 3,5 millions d'ha y compris l'outre mer), dont 9 concernent des lagunes situées en Languedoc-Roussillon, en Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse. Il s'agit des sites :

- en Languedoc-Roussillon de la « Petite Camargue » (formé par l'étang de l'Or et la Camargue gardoise), les étangs littoraux de la Narbonnaise, les étangs palavasiens,
- en PACA de la Camargue, des étangs de Villepey et des salins d'Hyères,
- en Corse des étangs de Biguglia, de Palo et d'Urbino.

Chaque année, le 2 février est l'occasion de commémorer la signature de la Convention de Ramsar et de communiquer largement auprès du grand public sur la richesse des zones humides et sur l'intérêt de les préserver.

http://www.ramsar.org/cda/fr/ramsar-activities-wwds/main/ramsar/1-63-78_4000_1

ANNEXE 2



Le Pôle-relais lagunes méditerranéennes fait partie du réseau des Pôles-relais zones humides, créés en 2001 dans le cadre du 1er Plan national d'action en faveur des zones humides.

Coordonné par la Tour du Valat en PACA, le Pôle s'appuie sur le Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon et l'Office de l'Environnement de la Corse afin d'être représenté dans chaque région méditerranéenne et de créer des liens privilégiés avec les acteurs locaux (élus, gestionnaires, socioprofessionnels, etc.). C'est un programme innovant, au service des acteurs des milieux lagunaires sans distinction géographique ou administrative.

Le Pôle-relais lagunes méditerranéennes répond à deux objectifs essentiels:

- constituer un réseau d'échange des acteurs concernés par les lagunes méditerranéennes – gestionnaires, agents des collectivités territoriales et de l'Etat, socioprofessionnels, scientifiques, grand public, etc. ;
- mutualiser les connaissances et les bonnes pratiques afin de les diffuser auprès des acteurs/gestionnaires pour agir plus efficacement pour la préservation et la restauration de ces milieux.

De ces objectifs ambitieux découlent plusieurs actions pour encourager une gestion plus durable de ces milieux :

- transfert de connaissances par le biais d'outils comme son site Internet, sa Lettre des lagunes, ses bases de données bibliographique et annuaire en ligne,
- organisation de séminaires et réunions de travail entre les acteurs,
- publication de guides et articles de vulgarisation,
- actions de communication et de sensibilisation dont les Journées mondiales des zones humides font partie.

Pour plus d'informations:

www.pole-lagunes.org

Retrouvez notre Lettre des lagunes, newsletter électronique mensuelle

ANNEXE 3 : RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

Synthèse réalisée par le Pôle-relais lagunes méditerranéennes : « Vers une gestion intégrée des lagunes méditerranéennes » (2007) :

http://www.pole-lagunes.org/ftp/Synthese_lagunes/Tome1_V2.pdf

http://www.pole-lagunes.org/ftp/Synthese_lagunes/Tome2_V2.pdf

http://www.pole-lagunes.org/ftp/Synthese_lagunes/Tome3_V2.pdf

- Classeur et plaquette 'Mieux gérer les lagunes méditerranéennes' (2008)

http://www.pole-lagunes.org/ftp/Synthese_lagunes/081010_PLPlaquette_BD.pdf

http://www.pole-lagunes.org/ftp/Synthese_lagunes/081010_PLClasseur_BAT.zip

- Protection et gestion des espaces humides et aquatiques - Guide juridique d'accompagnement des bassins de Rhône-Méditerranée et de Corse (2010)

http://www.pole-lagunes.org/ftp/web/2010/fevrier/guide_juridique/Guide_juridique_Cizel2010.pdf

(CD-Rom disponible gratuitement sur demande auprès de : barre@tourduvalat.org)

- Portail national Zones Humides :

<http://www.zones-humides.eaufrance.fr/>

- SDAGE des bassins de Rhône-Méditerranée et Corse :

[schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux et son programme de mesure 2010-2015.](#)

- Des documents spécifiques au thème 2015 à venir en ligne sur le site Internet de Ramsar à l'adresse :

www.ramsar.org

ANNEXE 4 : CRITERES DE SELECTION DES PROJETS POUR LE SOUTIEN FINANCIER EN PACA

6 critères, élaborés par le Pôle-relais lagunes méditerranéennes et les partenaires des JMZH, seront utilisés pour choisir les différentes structures lauréates qui pourront bénéficier d'un soutien financier en PACA pour des animations entre le 30 janvier et le 8 février 2015.

Toutes les animations proposées seront mentionnées dans le programme interrégional des JMZH 2015.

Rappel :

L'objectif n'est pas de rémunérer certaines structures mais plutôt d'arriver à promouvoir la JMZH auprès des élus et du grand public et de rassembler sur un même support de communication toutes les actions proposées, sur tous les types de zones humides.

« Coup de pouce » financier :

En cas de demande d'un « coup de pouce » au niveau financier pour l'organisation d'une animation, le Pôle-relais lagunes méditerranéennes privilégiera plutôt le soutien financier de structures associatives par rapport aux structures type collectivités. Le financement de l'action se fera par la Tour du Valat pour celles basées en PACA.

Le financement des animations sera effectif en 2015 et est conditionné à l'obtention des subventions pour les JMZH 2015 par la Tour du Valat.

6 critères sont retenus :

1) Projet en adéquation avec le thème et l'esprit des JMZH :

Cet évènement sera l'occasion de faire découvrir les zones humides en vue d'améliorer leur prise en compte et de concourir au maintien de leur qualité, voir à leur sauvegarde. L'esprit des JMZH s'inscrit donc dans une démarche d'échange, de communication et de sensibilisation.

La prise en compte effective du thème de l'année sera fortement appréciée, pour s'inscrire dans la démarche de la convention Ramsar.

2) Projet intégrant les problématiques, l'actualité et les politiques du territoire concerné et impliquant les acteurs et notamment élus locaux :

La priorité sera donnée aux actions réalisées en partenariat ou sous couvert des structures de gestion locale, afin notamment de ne pas oublier les actions, les outils mis en place sur le territoire pour préserver, gérer, restaurer les zones humides (ex. Natura 2000, Contrat de milieu, SAGE, Plan de gestion, Réserve naturelle, etc.).

Chaque animation doit au minimum resituer le cadre de ces journées, parler de la convention Ramsar, du rôle majeur joué par les zones humides, des menaces qui pèsent sur celles-ci et donc de l'objectif de ce type de manifestation.

3) Projet privilégiant l'approche partenariale avec des acteurs aux problématiques différentes et permettant de « former » de nouveaux relais :

Si l'on veut démultiplier l'action pour mieux préserver les zones humides, il semble important de sortir du schéma « classique » : association de protection de la nature, structure de gestion, scientifique, naturaliste... En effet, trouver de nouveaux relais et partenariats auprès d'autres acteurs semble particulièrement intéressant : qu'ils soient acteurs socioprofessionnels (conchyliculteurs, opérateurs touristiques, pêcheurs, éleveurs, agriculteurs...), association sportive, éducation nationale, entreprise privé, grande distribution, etc.

4) Projet permettant d'évoquer les zones humides via des disciplines ou entrées originales :

Promouvoir les zones humides par d'autres biais que la « simple » approche naturaliste permet d'ouvrir les zones humides à de nouveaux publics. Par exemple, les disciplines artistiques (conte,

peinture, art plastique, cinéma, musique, théâtre, cuisine, sport...) peuvent sensibiliser un public qui ne se serait pas déplacé pour le seul aspect naturaliste de la manifestation.

5) Projet avec un effort de communication autour de l'évènement :

Les candidats à un soutien financier doivent renseigner l'effort de communication (ex : presse locale, et/ou régionale, communication via un office du tourisme, site(s) web...) prévu en amont de l'évènement. En effet, la communication réalisée permet d'assurer la publicité autour de l'évènement visé, et contribue à promouvoir la JMZH en général.

6) Projet en extérieur offrant une solution alternative en intérieur en cas d'intempéries :

Il est dommageable que certaines animations (sortie nature impliquant des intervenant(s) notamment) soient annulées en l'absence d'une météo clémente. Prévoir une alternative (diaporama dans une salle, débat, report d'animation) nous semble important pour pouvoir soutenir une manifestation, nous vous invitons à le préciser dans votre proposition.